



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Overdose-de-rayons-X-a-Rangueil>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°52 > **Overdose de rayons X à Rangueil : quels effets ?**

5 décembre 2012

Overdose de rayons X à Rangueil : quels effets ?

Au CHU toulousain de Rangueil, entre le 11 avril 2006 et le 17 avril 2007, 145 patients ont été traités pour des tumeurs intracrâniennes malignes ou bénignes. Le 24 mai 2007, la presse révélait qu'un dysfonctionnement avait entraîné un surdosage dont les patients n'ont pas été avertis.

Une radiothérapie consiste à traiter une tumeur par des rayons, en plusieurs séances, généralement une trentaine réparties sur 5 à 6 semaines ; la dose radioactive délivrée dépasse rarement 2 grays par séance. En radio-chirurgie, la tumeur est aussi traitée par des rayons mais la dose moyenne est de 14 grays au centre de la tumeur et elle est généralement délivrée en une seule fois.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire a fixé à 1 millisievert par an pour le public et à 20 millisieverts par an pour le personnel exposé les doses à ne pas dépasser. En radiothérapie, il ne doit pas y avoir de dépassement de la dose calculée ; or, à Rangueil, les dépassements constatés allaient de 100 à 6000 millisieverts ! (Le gray mesure la "dose absorbée", une simple quantité d'énergie ; le sievert mesure la "dose efficace", calculée par une pondération de la dose absorbée selon les tissus ou organes irradiés.)

Dans le cadre d'une "Convention amiable" mise en place par l'Autorité Régionale de l'Hospitalisation, des "experts" sont mandatés par le Comité de suivi des victimes de l'accident pour apprécier, soit par l'examen sur dossier des personnes décédées (à la demande de leurs ayants-droit), soit par l'examen médical et en fonction de leur dossier (pour les victimes qui en ont fait la demande), les préjudices consécutifs aux surdosages.

Ces experts sont soit des neurochirurgiens soit des spécialistes qui pratiquent régulièrement la radio-chirurgie. Ils prétendent que les surdoses administrées n'ont aucun lien avec les décès et qu'il n'y a pas de risque de développer plus tard une pathologie radio-induite. Ils ne reconnaissent donc pas les effets néfastes des doses parfois énormes reçues par le cerveau ou le cervelet, au mépris des travaux scientifiques qui ont déterminé les doses limites et les effets nocifs de leur dépassement.

Le lien de causalité est admis pour les dégâts mineurs lorsqu'il est impossible de trouver une cause

dans les antécédents médicaux des victimes. Mais dès qu'il s'agit de décès, c'est la levée de boucliers ; la justification la plus facile étant de dire que ces patients étaient atteints d'un cancer qui a provoqué leur décès. En réalité, des victimes décédées après leur traitement pour métastase dans le cerveau ou le cervelet étaient guéries du cancer primaire (à partir duquel une cellule cancéreuse migre puis se multiplie, à distance du cancer primaire, et forme une métastase) lorsqu'elles ont subi la radio-chirurgie. Des victimes sont décédées après avoir été traitées pour des tumeurs bénignes, parfois au mépris de la précaution qui veut qu'on ne touche pas à une tumeur bénigne de gradel chez des personnes âgées.

Le compte rendu d'expertise d'un patient, qui a reçu 25 grays au lieu de 12, indique qu'"il n'existe pas dans la littérature d'argument en faveur d'un risque évolutif spécifique d'une lésion liée à une sur-irradiation par radio-chirurgie", alors que des centaines de publications scientifiques attestent de la dangerosité d'un surdosage de rayonnements ionisants.

Parallèlement à la "Convention amiable" qui permet aux victimes de demander une indemnisation de leur préjudice sans passer par une procédure en justice, une plainte au pénal, déposée le 18 janvier 2008, est en cours d'instruction.

L'association SOS Irradiés 31, créée suite à l'accident de Ranguel, regroupe à ce jour 84 adhérents. Pour nous aider à faire reconnaître 1) le lien de causalité entre le surdosage et le décès ; 2) le risque de développer une pathologie radio-induite, nous aimerions rencontrer un spécialiste de la radiothérapie pour avoir son avis sur les éléments des dossiers médicaux qui motivent nos doutes quant à leur fiabilité. Si vous pouvez nous aider, contactez-nous ! Un grand merci !

Josette Trancho
Secrétaire de SOS Irradiés 31
trancho.josette wanadoo.fr